

## ➤ Le mot du maire

La sécurité des habitants de Saint-Brice et de leurs biens est une des préoccupations importantes du conseil municipal, des agents communaux et du maire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le DICRIM est un document qui vous informe des risques identifiés à ce jour, tels que les inondations, la rupture de barrage ou les séismes.

Il y est précisé les consignes de sécurité à appliquer, mais également les actions menées afin de réduire au maximum les conséquences de tels risques.

Ce document ne doit pas faire oublier l'imprévisibilité de l'accident et/ou de l'évènement majeur, que ce soit lié en la nature même de l'évènement qui peut être météorologique ou technologique ou lié à l'heure.

De plus, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des secours et la prise en charge des personnes sinistrées. Je vous invite à le consulter en mairie.

Bien informé-e, chacun-e sera à même de se préparer de manière responsable et citoyenne à la survenue de risques majeurs identifiés sur la commune.

Merci de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. Il est perfectible et adaptable selon les situations rencontrées.

Laëtitia CALENDREAU

## ➤ La diffusion de l'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire.

Selon la nature de l'évènement, elle sera donnée par les moyens suivants :

- Sonnerie des cloches
- Porte à porte
- Téléphone
- Radio et télévision
- Sites internet et Facebook de la commune
- Application PanneauPocket

## ➤ Le « pack » de sécurité à préparer avant

- Radio à piles
- Papiers personnels
- Lampe de poche
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Médicaments (traitement quotidien)

## ➤ Les bons réflexes

Les consignes générales de sécurité s'appliquent en cas d'alerte quel que soit le risque, sauf contre ordres des autorités

### ➤ A faire



**Fermer le gaz et couper l'électricité**



**Se réfugier dans les points hauts de la commune ou sinon Monter dans les étages**



**Fermer portes, fenêtres, volets, aérations**



**Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités**

### ➤ A ne pas faire



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux**



**Ne pas téléphoner, pour libérer les lignes pour les secours**



**Ne pas se rendre sur les lieux du sinistre**

## ➤ Fréquences radios

France Bleu Limousin 103.5  
France Info 105.5

## ➤ Numéros utiles

Pompiers 18  
N° d'urgence européen (portable) 112  
Police secours 17  
SAMU 15  
Dépannage électricité (n° azur) 0 810 33 30 87  
Urgence sécurité gaz (n° vert) 0 800 47 33 33

## ➤ Pour en savoir plus

MAIRIE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE  
1 place Maisondieu  
Tél : 05 55 02 18 13



COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

# DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver

Ce document est réalisé conformément à la réglementation en vigueur, afin d'informer les habitants des éventuels risques présents sur la commune – DICRIM 2021

